

Ville de Blainville sur l'Eau



Compte rendu du Conseil Municipal Du 23 mars 2012

L'an deux mille douze, le vingt trois à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville sur l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Madame Anne-Marie FARRUDJA, Maire**,

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA - Marie-Louise HUSSON - Francine ROYER - Françoise SIMON - Nathalie AHRACH - Chantal GODFROY - Huguette GABRIEL Véronique MARCHAL – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Jacques BOURGUIGNON - Jean-Marc HENRY - Bertrand DANIEL - Alain GUILLEMENOT - Jean-Luc HOCHSTRASSER - Mickael ZANONE - Hervé CHAMEROY - Christian PILLER - Ghislain DEMONET - Alain COLLET - Olivier MARTET

Etaient excusées : Madame Gaëlle BARBIER.

Avaient donné procuration : Monsieur Daniel FREY à Mme Francine ROYER, Madame Caroline COULANGE à Madame Anne-Marie FARRUDJA, Monsieur Patrick GONTIER à Madame Marie-Louise HUSSON, Monsieur Michel MOREL à Madame Huguette GABRIEL, Madame Evelyne OUDIN à Monsieur Olivier MARTET, Madame Nadine GALLOIS à Monsieur Ghislain DEMONET

Madame le Maire ouvre la séance.

Monsieur Mickaël ZANONE est élu secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote l'adoption du compte-rendu du conseil municipal du 9 mars 2012. Après une intervention de Monsieur MARTET, au nom de son groupe, contestant la retransmission de certains points lors de la dernière assemblée, les membres du Conseil, à la majorité (4 voix contre et 1 abstention), adopte le compte rendu.

1. Débat d'orientation budgétaire 2012

Le Débat d'Orientation budgétaire est ouvert et Madame le Maire présente le document adressé aux élus.

Pour préparer de façon précise le BP, il convient de faire le point sur les réalisations et de valider les orientations qui seront les nôtres pour l'année 2012 et pour les années à venir.

Mais avant cela il me semble important de rappeler quelques éléments du contexte dans lequel nous avons été « plongés ».

Sur les aspects purement économiques et financiers :

- La TP supprimée en 2010 n'est pas sans conséquence sur l'élaboration des budgets. Les d'informations « sûres » pour l'élaboration du budget 2012 nous manquent et pour certaines d'entre elles, ne seront connues que tardivement voire même après que les BP soient votés (Prélèvement GIR la CVAE...)
- Le gel des dotations d'état sur trois ans (DGF...)

- Les nouvelles modalités de prise en charge des emplois d'insertion – CUI-
- L'augmentation du taux de TVA passant de 5.5% à 7% pour de nombreuses prestations.
- Les hausses de l'énergie, combustible et carburants, dont certaines atteignent plus de 20 %

A ce jour, seuls

- le montant des bases et leur évolution : +1.8% de même que quelques estimations des produits de remplacement de la TP ...
 - les dotations DGF : 866 569 € contre 871 169 € en 2011 soit 4600€ de moins (- 0.53%) sont connus.
- le versement de la part de la CFE par le syndicat de la zone des sables à hauteur de 11 400 € nous est communiqué.

Bilan de l'année 2011

Au niveau du fonctionnement, il convient de noter qu'au-delà du fonctionnement habituel et traditionnel des services, il nous a paru important de poursuivre le lancement de **plusieurs marchés de fournitures** :

- **pour le transport scolaire et des ALSH,**
- **la restauration du périscolaire**
- **les fournitures scolaires et administratives**
- **les fournitures des fleurs,**
- **fournitures des produits d'entretien**

De plus une gestion rigoureuse des services en direction de l'enfance et la jeunesse nous a conduit à ne verser que 373 970 € au lieu de 477 388 € prévus au budget primitif pour équilibrer celui des structures.

(Si nous avions versé une subvention à un gestionnaire, elle aurait été acquise à la structure gestionnaire d'où l'intérêt d'avoir municipalisé ce service)

Ainsi pour la section de fonctionnement on peut affirmer qu'il y a eu **maîtrise des coûts** à tous les niveaux puisque les **dépenses réelles se sont élevées à 3 221 192 €** alors que les prévisions étaient de 3 799 370 € avec pour les principaux chapitres :

11 – Charges à caractère général :	843 089 €
12 – Charges de Personnel :	1 565 407 € (1 594 753 € en 2010)
65 – Autres charges de gestion courante :	701 882 €
66 - Charges d'intérêts :	97 317 €

Les recettes réelles quant à elles se sont élevées à :

- 4 112 317 € (alors que celles inscrites au budget étaient de 3 911 293 €) **avec pour les principaux chapitres**

70 - vente de produits :	42 370 €
73 – Impôts et taxes :	1 447 282€ (dont 1 382 223€ d'impôts directs)
74 - Dotations et participations :	1 520 297 €
75 – Autres produits gestion courante :	298 150 €
013 – Atténuation de charges :	125 273 € remboursement arrêts maladie et emplois aidés)
77 – produits exceptionnels :	167 013€ remboursement-sinistres et surtout vente de terrains (ceux de la zone du Douaire)

laissant ainsi un excédent de fonctionnement de clôture de **776 824 €**

Pour la section d'investissement :

- En dépenses réelles à 1 132 583 € avec pour les principaux chapitres :

16 - Remboursement des emprunts :	178 689 €
20 – immobilisations incorporelles	22 441 €
21 – Immobilisations corporelles :	722 255 €
23 –Immobilisation en cours :	143 113 €

- En recettes réelles à 1 042 942 € avec un montant pour les principaux chapitres :

10 – Dotations réserves et fonds divers	395 735 €	dont	92 916 €	de FCTVA	et
	287 733 €	d'excédent capitalisé			
13 – Subventions d'investissements :	45 895 €				
16 – Emprunts- dépôt et cautionnement :	601 310 €				

Soit un excédent d'investissement de **24 659 €** auquel s'ajoute **11 779€** d'excédent lié aux restes à réaliser en recettes (263 898 €) et en dépenses (252 119€) soit un excédent total d'investissement de **36 438€**

Pour 2012 notre action sera centrée sur :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement que ce soit sur le budget général ou budgets annexes (caisse des écoles, pôle enfance jeunesse, CCAS) par le biais notamment des appels d'offres pour les fournitures ou services et une gestion rigoureuse de l'équipe municipale,

-la poursuite de la rationalisation de l'utilisation de nos équipements et de nos services,

-la volonté de créer plus de liens entre les personnes par la mise en œuvre d'animations, d'évènements culturels, de moments de rencontre notamment par l'intermédiaire de nos différents services tels la médiathèque, l'école de musique, le service du CCAS et des associations que nous soutenons,

-la finalisation des projets d'investissement en cours et la mise en œuvre de ceux dont le projet est en voie d'aboutir,

- la recherche de cofinancement pour tous les projets.

DEPENSES

Section de Fonctionnement

Au chapitre 11 :

Nous poursuivons notre démarche de **mise en œuvre de marché de services et de fournitures** ce qui devrait nous permettre de mieux maîtriser les coûts sur ce chapitre tout en restant vigilant sur le maintien d'un service de qualité. C'est ainsi que nous poursuivons la démarche de mise en concurrence pour les fournitures administratives, scolaires, pédagogiques, éducatives, de reprographie, de produits d'entretien, fleurs et de transport, petites fournitures pour les services techniques avec la mise en place d'un « magasin » (pour éviter les trop importants « aller et retour ») et par là même les économies de carburants.

Pour les postes « **énergie** », nous sommes hélas tributaires de décisions gouvernementales ou de grandes entreprises qui nous imposent leurs tarifs. Nous sommes toutefois attentifs notamment sur l'utilisation de fournitures à basse consommation énergétique (éclairage, guirlandes de Noël par exemple etc...)

Par ailleurs nous poursuivrons notre effort pour réduire les coûts et optimiser les moyens de transports que ce soit en direction des agents des différents services ou celui des prestations pour le transport scolaire

Pour tout ce qui touche à l'animation et au lien social, les services municipaux seront sollicités et proposerons des activités et des événements culturels ouverts à tous. C'est le sens de l'action que nous avons proposé dans notre programme et que nous entendons mettre en œuvre.

Le CCAS par l'organisation de plusieurs manifestations, l'attribution des « tickets jeunes et études » concoure aussi à générer du lien social et intergénérationnel avec notamment la mise en place de sorties mensuelles « Si on allait au ciné » qui rencontre un franc succès.

Au chapitre 12 :

Il prendra en compte l'évolution normale des carrières des agents à laquelle il convient d'intégrer le coût supplémentaire lié aux modifications de prise en charge des emplois d'insertion et leur transformation pour plusieurs d'entre eux, en poste d'agent de la Fonction Publique Territoriale (ouvert en janvier 2011).

Il convient par ailleurs de souligner notre volonté d'accompagner les agents dans une démarche de formation, de validation des acquis de l'expérience pour les agents en CDI de droit public du pôle Enfance – Jeunesse dont plusieurs demandent dès à présent **leur intégration dans la fonction publique territoriale.**

En début d'année le conseil municipal a validé le règlement intérieur et de service pour nos différents agents ; documents indispensables pour que chacun connaisse à la fois ses droits mais aussi ses devoirs dans le cadre de l'organisation globale de la commune et du service auquel il est attaché.

Plusieurs départs en retraite sont prévus cette année :

- l'un au service technique
- l'autre à la responsabilité du pôle comptabilité et administratif

De ce fait une réorganisation des services est en cours, avec en ce qui concerne:

- les **services techniques** : la volonté d'une organisation pertinente répondant aux besoins (réalisation et le suivi de chantiers dans toutes leurs dimensions) et l'embauche d'agent(s) répondant à ces objectifs.
- **l'école maternelle** Jean Jaurès, les trois postes d'ATSEM sont confirmés et nous nous réjouissons d'accueillir sur le 3^{ème} poste une jeune Blainvilloise qui a brillamment réussi son concours en décembre dernier,
- **le fonctionnement des crèches Bergamote et P'tits Mousses**, la création d'un poste d'adjoint d'animation intervenant sur les deux structures ce qui permettrait ainsi aux responsables de ces deux structures d'assurer la mise en œuvre de conseil d'établissement lié à la petite enfance et d'améliorer encore la qualité des services et des relations avec les parents,
- et le **positionnement** de deux de nos agents actuellement en poste sur d'autres missions
 - l'un pour la reprise du pôle « administratif et gestion des ressources humaines » avec la comptabilité et gestion
 - l'autre à la responsabilité du pôle « services à la population » (coordination des services enfance- jeunesse, école de musique, suivi des agents d'entretiens etc..) dont il faudra ouvrir officiellement le poste
- les **services administratifs** la modification du temps de travail d'un agent de services administratifs à temps incomplet vers un temps complet

Au chapitre 65 :

Soutien aux associations locales

Les dossiers de demande de subvention arrivés sont en cours d'examen pour une attribution correspondant aux réels besoins de l'association et à notre capacité à l'accompagner.

Il conviendra de finaliser une convention de mise à disposition de locaux et d'objectifs et de moyens pour plusieurs d'entre elles afin que les responsabilités de chacun soient identifiées notamment sur le montant de subvention versée (en fonction de la réglementation en vigueur).

C'est aussi dans ce cadre, qu'avec le concours des services de la Direction de Jeunesse et Sports et de la Cohésion Sociale et la CCVM, un **diagnostic territorial approfondi (DTA)** pourra être mis en œuvre. Il permettra une réelle approche des pratiques sportives, du fonctionnement actuel des clubs, de la nature des équipements sur notre territoire et de la réponse à apporter aux réels besoins des usagers.

Sur le compte 65 apparaît également la participation au budget

- du **CCAS**

- à la **coopérative scolaire et à la Caisse des Ecoles**

- **au pôle Enfance –Jeunesse** – pour l'ensemble de ses services. Il convient de préciser que comme pour les années précédentes, seule la participation permettant l'équilibre budgétaire des différents services sera versée.

Section d'Investissement :

Ces différents projets ont fait l'objet d'étude par les commissions compétentes et pour certains méritent d'être encore approfondi

- La finalisation
 - des aménagements paysagers et ludiques sur le site des Immeubles Route de Mont, du stade annexe et du Haut des Places et la MFC,
 - L'aménagement paysager du cimetière,
 - Remplacement des panneaux électroniques et de panneaux d'information,
- Mise en place d'un programme de travaux dans les bâtiments communaux :
 - Réfection ou remaniement des toitures de plusieurs bâtiments,
 - Sécurisation de la MFC - vidéo protection –
 - Accessibilité du bâtiment de la poste
- Acquisition de matériel et véhicules nécessaires au fonctionnement des services techniques et espaces verts
- Acquisition de mobilier et matériel pour les structures de la petite enfance et scolaire
- Réorganisation et optimisation de l'utilisation des locaux avec le lancement de la maîtrise d'œuvre et les différentes tranches de travaux visant à :
 - L'installation du CMS en centre-ville, en lien avec le Conseil Général,
 - L'installation de la crèche à la place du CMS à proximité de Macaron et des écoles permettant ainsi la concrétisation d'un réel pôle enfance jeunesse,

- L'accessibilité des différents services actuellement au 1^{er} étage de nos bâtiments par l'installation d'ascenseurs extérieurs notamment...
- Des travaux de voiries avec :
 - la sécurisation de l'ensemble scolaire et enfance-jeunesse au haut des Places,
 - la réfection de plusieurs chaussées particulièrement dégradées.

La nécessaire mise en accessibilité des bâtiments communaux et des espaces publics est devenue un objectif et une planification de celle-ci est à mettre en œuvre dans tous les actions proposées.

Il faut également signaler notre volonté d'une réelle coordination des travaux avec les différents partenaires -Conseil Général, ErDF, et le SIE, - autant que possible.

Par ailleurs l'étude sur le devenir de l'ENTRE DEUX EAUX a débuté avec l'EPFL en lien avec les services de la Sous Préfecture et les entreprises qui s'y trouvent installées. Le diagnostic permettra de dégager les pistes visant à l'aménagement et à la revitalisation de ce site. Cette étude est financée à 80% par l'EPFL.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement et d'investissement s'appuient à la fois sur la fiscalité locale et sur les dotations d'état, les subventions et produits domaniaux notamment

Pour les investissements, nous aurons à mobiliser :

- une partie de l'excédent de fonctionnement de 2011
- les subventions attendues (ou) sollicitées :
 - Etat avec la dotation globale d'équipement DGE pour le cimetière, et peut être pour les aménagements de Brimbelle et du city stade du HDP
 - Région lorraine et Conseil Général ((aménagement ludiques et sportifs)
- le FCTVA (56 811 €)

et nous recourrons à l'emprunt pour assurer l'équilibre de la section d'investissement. Il convient de signaler que l'emprunt réalisé en 2011 l'a été à un taux intéressant eu égard à ceux pratiqués aujourd'hui.

FISCALITE

Quelques éléments de réflexion concernant les taux des différentes taxes :

Taux de référence (moyens et plafond) publiés à la mi mars:

	TH	FB	FNB	CFE
Taux de référence moyens nationaux des communes	23.76	19.89	48.56	25.42
Taux plafonds des communes	68.05	49.73	12140	50.84
Taux de référence				

Moyens en 54	27.22	17.93	25.59	26.40
Taux pour Blainville(2011)	21.91	17.19	25.13	21.59

L'évolution annoncée des bases pour 2012 est de 1.8%

L'inflation est de 2.1 % sur les 12 mois de 2011...elle est déjà annoncée à 2.3% pour les 12 derniers mois !

Aussi, plusieurs possibilités s'offrent à nous pour la fixation des taux en fonction des choix et priorités que nous poserons avec soit :

- application des taux de 2011
- l'application de taux de 2011 augmentés de l'inflation 2011
- des taux 2011 auquel on appliquerait le différentiel entre l'évolution des bases et l'évolution de l'inflation soit 0.3%

L'information tardive des données fiscales et des dotations ajoutent à la complexité de mettre en place une projection budgétaire sereine.

Autre question qui méritera débat : **la gestion des eaux pluviales**

Elle est de compétence communale avec tout ce qui en découle : travaux d'entretien, maintenance, réparations etc.....

Des possibilités pourraient s'offrir à nous et qui sont de plusieurs ordres :

- *Reprise de la compétence par le SIE au même titre que l'assainissement,
- * Mise en place de la taxe EAUX PLUVIALES qui permettrait de prévoir la trésorerie nécessaire à tous travaux et la création d'un réel service sur le réseau....

Il ne faut pas ignorer que la mise en œuvre d'une nouvelle taxe uniquement sur la commune de Blainville plutôt que sur l'ensemble des communes du SIE pourrait apparaître comme discriminatoire bien que nécessaire.....

2. Ouvertures et fermetures de postes

a. Fermeture d'un poste de rédacteur territorial 35/35^{ème} et ouverture d'un poste d'Attaché Territorial « responsable des services à la population » à 35/35^{ème}.

Le poste de responsable des services à la population organise et coordonne la politique municipale en matière de petite enfance, de jeunesse et de sport, des affaires scolaires et d'enseignement artistique.

En outre, afin de respecter la parole des usagers et prendre en compte leurs avis, le responsable des services à la population et les directrices de crèches pourront animer un conseil d'établissement lié à la petite enfance sur le même modèle qu'un Conseil d'école.

Madame le Maire propose la fermeture d'un poste de rédacteur 35/35^{ème} et l'ouverture d'un poste d'attaché territorial 35/35^{ème} aux membres du Conseil Municipal. Après débat, à la majorité (5 abstentions), il est procédé à la fermeture du poste de rédacteur et ouverture du poste d'attaché territorial à 35/35^{ème}.

b. Fermeture d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe 35/35^{ème} et ouverture d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe 35/35^{ème}.

Cette modification est issue d'une demande d'un agent de droit public non titulaire, actuellement en CDI au sein de la commune, souhaitant désormais intégrer la FPT.

Madame le Maire propose la fermeture d'un poste d'adjoint principal de 2^{ème} classe 35/35^{ème} et l'ouverture d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe 35/35^{ème} aux membres du Conseil Municipal. Après débat, à l'unanimité, il est procédé à la fermeture du poste d'adjoint principal de 2^{ème} classe 35/35^{ème} et ouverture du poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 35/35^{ème}

c. Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation 35/35^{ème}.

Afin d'optimiser le travail administratif des directrices des établissements d'accueil de jeunes enfants, il convient de dégager un temps administratif équivalent à la moitié du temps de service en recrutant un agent « volant ».

Dans ce sens, l'embauche d'un adjoint d'animation titulaire du CAP Petite Enfance 35/35^{ème}, reparti sur les deux structures d'accueil Bergamote et les P'tits Mousses semble opportun.

Dès lors, les responsables pourront œuvrer davantage sur les sujets tels que :

- Le suivi des dossiers des usagers
- Le pointage précis des heures journalières
- La gestion administrative de l'équipe
- Des réunions hebdomadaires de coordination au sein de la Mairie avec le responsable hiérarchique.
- La mise en place de permanence d'information auprès des parents
- L'amélioration de la qualité d'accueil des parents.

Madame le Maire propose l'ouverture d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe 35/35^{ème} aux membres du Conseil Municipal. Après débat, à la majorité (5 abstentions), il est procédé à l'ouverture du poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 35/35^{ème}.

d. Modification du temps de travail d'un poste adjoint administratif à 17,5/35^{ème} vers un poste à temps complet, 35/35^{ème}.

Compte tenu de l'augmentation des opérations administratives liées à l'urbanisme et l'augmentation de la gestion administrative du personnel, il convient d'augmenter le temps de travail d'un agent administratif polyvalent (accueil téléphonique – gestion des PC – gestion des délibérations et préparation des CM).

Madame le Maire propose la modification d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe 17.5/35^{ème} à 35/35^{ème} aux membres du Conseil Municipal. Après débat, à l'unanimité, il est procédé à l'ouverture du poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 35/35^{ème}.

3. Questions et informations diverses

- Madame le Maire informe le conseil municipal de la création d'un **binôme d'agents de médiation** au sein de la commune. En lien avec les services de gendarmerie, les agents prochainement assermentés, assureront d'abord une présence.

Ils auront pour mission d'assurer une ambiance propice aux relations entre individus ou groupes et favoriseront ainsi la sécurité de tous. Ils circuleront le plus souvent en binôme et déambuleront au contact immédiat des usagers ou sous la demande de l'autorité territoriale.

En médiation préventive, ils devront discerner les signes annonciateurs d'un conflit et enclencher un contact verbal avec les personnes concernées.

Ces agents sont d'ores et déjà opérationnels et reconnaissables à un uniforme spécifique. De plus amples informations, permettant de contacter ce nouveau service, seront disponibles sur le site internet www.blainvillesurleau.fr

- Madame le Maire signale la création d'un festival de musique s'étalant sur 3 jours (22 -23 et 24 juin) au sein de la MFC afin de célébrer la fête de la musique. Un programme plus étoffé sera bientôt disponible sur le site de la commune.

- Afin de sécuriser la MFC et la Place SEMARD, une installation de vidéo-protection sera installée durant le mois d'Avril. Le taux d'occupation du bâtiment étant en hausse et les projets de développement à proximité, en action (création d'une unité ludique avant l'été), il convient d'apporter une sécurité supplémentaire à ce site public.

Cette installation a nécessité la mise en place d'un marché et après analyse des offres, la société BSCE, pour la somme de 19 164 € est chargée d'exécuter les travaux.

- Concernant la communication municipale, le lauréat du marché des prochains panneaux électroniques installés sur la commune est la société CHARVET INDUSTRIES, pour la somme de 29 313.96 €.

- Le Maire informe que le taux d'absentéisme (pour une strate de 30 à 149 agents) au sein de la commune est de :
 - o 2010 : 4,72 %
 - o 2011 : 2,19 %

La référence nationale en 2010, sur cette strate est de : **8,30 %**

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance.

